

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

p. 557-560 [457-460], 661-672 [461-472]

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LE CAMPAIGN :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryancey

BUREAU DE RÉDACTION, ?
No. 5, Rue des Jardins. }

QUÉBEC, JEUDI, 17 OCTOBRE, 1850.

BUREAU DE RÉDACTION
No 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Littérature.—Haine et Destruction—Amour et Vengeance, (Suite).—**Bibliographie.**—Un Penseur Catholique en Espagne (suite).—**Morale.**—Simon de Nantun ou le Marchand Forain, (Suite et fin).—**Statuts Provinciaux.**—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales; faits divers, &c, &c.

LITTÉRATURE.

HAINES ET DESTRUCTION,

AMOUR ET VENGEANCE.

(Légende vallaisanne.)

(Suite et fin.)

VII.

LA MATZE.

Le même matin où les meurtriers rentraient dans leurs chalets, un chevalier, accompagné d'un capif délié, déposait au pied de l'autel de la chapelle de Sarqueneim les chaînes qu'avait portées l'illustre prisonnier et les actions de grâce qu'il devait à celui qui avait conduit ses pas au milieu des nombreux périls qui l'avaient menacé. Il allait présenter le délivré au commandeur quand celui-ci, accompagné des chevaliers, portant dans leurs mains un cierge jaune, entra dans la chapelle et murmura d'une voix triste, prosterné au pied de l'autel qu'Armand avait quitté : " Mes chevaliers, prions Dieu pour l'âme de notre bien-aimé évêque et comte, tombé sous les coups de deux vils assassins, de deux exécutables parricides. " A ces mots, le cœur d'Armand bondit ; ses dents s'entre-choquèrent, un nuage épais couvrit ses yeux. Il avait maintenant un pénible devoir à remplir. En bulbuitant, il rendit compte au commandeur de son expédition lointaine. Celui-ci, en l'embrassant, mêla ses larmes à celles du jeune chevalier qui pleurait un frère, et déposa dans son cœur quelques paroles de consolation.

Entre Sarqueneim et l'Imprenable, le Rhône quitte brusquement la base des montagnes du nord pour baigner le pied de la chaîne des Alpes qui séparent la Vallais de l'Italie ; dans ce courbe, à quelque distance de Sierre, s'étendait une magnifique forêt. Par une soirée d'été, on entendait une ruine courir dans les échos, et à la lueur de la lune qui inondait le ciel de ses teintes blanches et pures, on voyait trois hommes arracher un jeune aulne : un chevalier de Matze les excitait du geste et la voix. Le lendemain, quand le soleil parut sur les hauteurs de

Gemmi, au bord du chemin, couronnant une haie épaisse, s'élevait une figure grossièrement sculptée. C'était la Matze.

A la nouvelle de l'horrible forfait des de la Tour, le peuple entier avait jeté un cri d'indignation ; l'amour que l'on portait à un pontife auguste, à un vieillard vénérable, avait allumé dans tout cœur noble et généreux le feu d'une vengeance éclatante. De même que les pères se rassemblent pour expulser des montagnes la bête féroce dont on entend les hurlements, de même ils s'unissent pour traquer ceux qui, plus barbares que le tigre même, n'ont pas écouté la voix du sang ; les cris sont unanimes pour anéantir deux êtres souillés du parricide.

Bientôt la foule est grande au pied de la Matze : chaque vengeur vient enfoncer un clou dans la tête difforme, et jurer ainsi qu'il prend part à la vengeance commune. Déjà le bois est changé en une masse de fer : les clous se touchent et se serrent, et l'un des vengeurs ne trouve plus de place pour déposer son serment. Dans la forêt, les pères avaient dit : " De même que ce jeune aulne est arraché du sol, de même la race des de la Tour sera extirpée d'entre nous. " Maintenant, la foule répétait : " Telle la Matze est couverte de clous vengeurs, tels soient les de la Tour écrasés sous nos coups. " Cependant un des pères prend ce simulacre de l'opprimé et se place au milieu de la foule.

Un jeune chevalier prit la parole ; il se tourna vers la Matze : " Nous avons entendu tes gémi-seulements et tes plaintes ; car le sang qui a été versé a crié bien haut ; mais pour te venger, tes oppresseurs seront broyés comme le grain sous la meule. "

Et la foule reprit :—Oui, pour te venger, tes oppresseurs seront broyés comme le grain sous la meule.

Le chevalier continua :—Tes oppresseurs ont-ils détruit tes nombreux troupeaux ? Et la Matze resta muette.

—Tes oppresseurs ont-ils plongé le poignard dans le sein de tes alliés ? Et la Matze resta muette.

—Tes oppresseurs se sont-ils abreuvés de tes larmes et baignés dans ton sang ? Et la Matze baissa la tête, et le manant qui la portait murmura pour elle : " Jusqu'à la mort des assassins, mon ombre errante viendra troubler votre sommeil et battre, pendant les nuits d'hiver, les lambris de vos demeures. " Et la foule répéta :—Eh bien, pour te venger, tes oppresseurs seront broyés comme le grain sous la meule.

Le chevalier reprit encore :—Sont-ce les Castellario qui ont osé souiller leur épée de ton sang ? Et la Matze ne fit aucun mouvement.

—Sont-ce les comtes de Blandrale qui ont rougi leurs bras par l'homicide ? Et la Matze ne fit aucun mouvement.

Sont-ce les seigneurs d'Arbignon qui ont amassé sur leurs têtes les vengences populaires ? Et la Matze ne fit aucun mouvement.

— Sont-ce peut-être les Asperling, les Tortinann, les Rarogne, les Venthona qui ont fait de ton corps un cadavre ? Et la Matze ne fit aucun mouvement.

— Sont-ce enfin le sire d'Ayent et le seigneur de Granges qui ont rougi le rocher, inondé le sol du sang de l'innocent ? Et la Matze baissa la tête, et le manant qui la portait murmura pour elle : " Jusqu'à ce que les entrailles des parricides soient devenue la proie des corbeaux, mon ombre errante jettera l'épouvante dans vos rêves de nuits."

Et le chevalier reprit : — Eh bien, pour te venger, que les de la Tour soient broyés comme le grain sous la meule. Et la foule répéta : — Eh bien pour te venger, que les de la Tour soient broyés comme le grain sous la meule.

Et une ronde immense commença autour de la Matze et du chevalier ; et cette ronde s'arrêtait, et chaque pâtre levait la main droite vers le ciel, et répétait : — Avant que le soleil se soit couché pour la deuxième fois derrière nos montagnes, le sang des parricides aura lavé la tache imprimé au front de la Matze. Et la foule grossissait, et semblables au torrent qui déborde, ses flots s'ébranlèrent, et le peuple entier entier allait enfin venger la mort de son évêque et briser dans ses mains l'orgueil de la noblesse humiliée.

VIII.

LE JOUR DE LA JUSTICE.

Les meurtriers devaient recevoir un châtiment terrible. Déjà du haut des meurtrières d'Ayent et de Mont-Orge le beffroi a retenti : le cor a sonné trois fois, et les fanfares guerrières annoncent aux pâtres vengeurs que l'ennemi s'avance. Bientôt dans la plaine flottent les bannières des parricides, et eux-mêmes caracolent fièrement sur leurs fogueux coursiers.

Cependant les deux armées sont en présence. Pour la première fois les gorges retentissent du salpêtre enflammé : un moment, les pâtres sont interdits à ce spectacle nouveau pour eux, mais enfin, encouragés par le souvenir de leurs anciennes victoires, ils résistent au premier choc. C'est au bord de la Liéna, au pied de la colline sur laquelle est assis le manoir d'Ayent, que l'on en vient aux mains.

D'un côté, les cuirasses polies brillent au soleil ; les casques lancent des éclairs, et les panaches éclatants ondoient dans les airs ; on entend le hennissement des coursiers se mêler aux cliquetis des armures, et les bannières chargées d'or et d'argent forment au-dessus des chevaliers un pavillon flottant ; c'est le camp de la révolte, le rempart qui protège l'assassin.

Mais sur la rive gauche de la Liéna, le tableau est tout autre ; une foule compacte et serrée d'hommes bardés de fer ou couverts de peaux de sangliers ; des femmes même sont dans les rangs. Un seul drapeau les conduit à la victoire, et ce drapeau est un tissu de soie blanche surmonté d'une croix rouge. Au-dessus de ces piques, de ces hallobardes, de ces longues épées, de ces massues, de ces tridents, de ces armes de tout genre, que le pâtre trouva sous sa main, s'élève la Matze difforme et terrible, et qui ne connut jamais la défaite ; là, point de fanfares bruyantes, mais le cri mille fois répété ; mort aux parricides.

Tout à coup, au milieu des hurlements de la foule un jeune chevalier au manteau noir pousse son coursier dans les rangs de la noblesse ; déjà la lance au poing, il fait frémir le cheval du seigneur de Granges : d'un coup de hache il abat le casque du meurtrier et, plus prompt que la foudre, son épée massive fait voler en éclats la cuirasse d'acier du fier baron. Le destrier a bondi, et son cavalier rouie dans la poussière : le jeune chevalier a sauté de dessus son palefroi et est debout en face de son adversaire ; les yeux se rencontrent, leurs bras s'enlacent. Dans toute la force de l'âge, Pierre de la Tour saisit Armand dans des étreintes horribles ; le corps du jeune combattant plie un moment sous les muscles nerveux du baron : il sent sa poitrine se briser contre les débris de sa cuirasse ; mais ce que ne peut la force, l'adresse le fera : Armand lutte avec une agilité surprenante, il parvient à se dégager des bras de fer du seigneur de Granges et sous un mouvement rapide qu'il imprime à sa main droite, le meurtrier chancelle et tombe à la renverse.

Les deux armées étaient restées immobiles, contemplant ce combat singulier, mais à peine Armand a-t-il vaincu son ennemi, qu'Antoine, furieux, bondit, comme le tigre des déserts, sur le jeune chevalier. La lutte recommence plus terrible encore, et cette fois le vengeur, du regard, implore le ciel. Il évite les premiers coups ; et quand il voit Antoine épuisé par la fureur du combat, il se met sur l'offensive : son épée décrit dans l'air mille cercle : chaque coup qu'elle porte enlève une parcelle de la redoutable armure du sire d'Ayent ; déjà brille l'écarlate de son pourpoint, alors Armand lance son coursier. Antoine est interdit du choc ; avant qu'il ait le temps de se reconnaître, un flot de sang s'échappe de sa poitrine, et son cadavre va rejoindre le corps sanglant de son frère.

Trois heures après, cinq incendies rougissaient les crêtes des montagnes : les vieux manoirs où le crime avait été si froidement médité étaient la proie des flammes, après que le pillage en avait retiré les objets les plus précieux.

IX.

AMOUR ET VENGEANCE.

Le lendemain, aux premiers feux de l'aurore, on comptait parmi les cadavres qui gisaient au bord de la Liéna vingt-huit nobles seigneurs qui avaient mordu la poussière. Du nombre étaient les deux frères parricides du sein desquels on retira deux poignards : sur la lame on lisait, d'un côté : Haine et destruction ; et de l'autre ; mais aussi, Amour et vengeance.

Au pied de cet autel, qui avait reçu son serment, un chevalier déposait son épée et sa ceinture à lettres d'or. Sa mission était remplie.

PIERRE MEYLL.

A nos Agents.

☛ Nous réitérons la demande faite à nos agents de vouloir bien retirer les sommes dues par chaque abonné dans leurs localités respectives, pour les 6 mois expirés le 28 Septembre dernier. Dans les paroisses où il n'y a point d'agents nous prions les abonnés de s'empresser à nous adresser de suite, par lettre, le montant de leur souscription, frais de porte payés.

BIBLIOGRAPHIE.

UN

PENSEUR CATHOLIQUE.
EN ESPAGNE.

M. Donoso Cortés, ses écrits et ses discours.

I.—Ses Ecrits, 2 vol. 8vo, Madrid 1849.

II.—Discours parlementaires, par le même. 1849-1850.

(Suite.)

II.

L'essai sur *Pie IX* date de 1847. C'est une vigoureuse démonstration de la supériorité de la civilisation catholique, que M. Donoso Cortés rattache au nom du doux et généreux pontife, alors dans les merveilles de son avènement. Là éclate vraiment le penseur nouveau interprétant les dogmes, les rajeunissant par le talent, en exprimant la fécondité. C'est un philosophe chrétien qui croit entrevoir l'heure d'une restauration religieuse s'opérant par la main d'un pape salué presque comme inaugurateur dans le monde.

On voit quels sentimens nourrissait M. Donoso Cortés au moment où février éclatait, où l'Europe prenait feu, où se sont déroulés des spectacles qu'on ne croyait plus revoir, qui nous ont fait tout comprendre, depuis les guerres serviles jusqu'aux luttes du bas-empire, depuis les émotions des grandes batailles sociales jusqu'à cette anxiété sinistre qu'on éprouve lorsqu'on se sent enveloppé d'une de ces influences énervantes qui vous pénètrent et vous tuent, sans que vous puissiez les saisir d'une manière distincte. Ici, c'est un observateur direct, passionné, éloquent, qui parcourt, le flambeau de la foi à la main, le cercle des vicissitudes européennes. Que de commentaires n'a point rencontrés ce mot de révolution depuis un demi-siècle et depuis deux ans surtout ! Que d'explications n'ont point été données de ces fièvres périodiques qui reviennent en s'aggravant ! Aux yeux des uns, ce n'est rien moins que le triomphe de la raison humaine s'émancipant et prenant possession d'elle-même ; aux yeux des autres, c'est un mélange inévitable de mal et de bien qu'il faut plutôt régler que combattre. Il en est, et des plus modérés, pour lesquels ce sera une nécessité extrême, mais imprescriptible, un acte héroïque de conservation populaire. Exécutez fidèlement les lois, vous diront ceux-ci, elles sont la sauvegarde des révolutions ; assouvissez les besoins de ceux qui souffrent, vous les désarmerez, diront ceux-là. M. Donoso Cortés n'ambitionne point de place parmi ces commentateurs des causes secondaires des révolutions. Selon lui, elles sont une infirmité véritable, une maladie réelle qui a sa source dans le soulèvement de toutes les humeurs malsaines d'une société. « Le germe des révolutions, dit-il dans son discours du 4 janvier 1849, est dans les désirs des multitudes sur-excitées par les tribuns qui les exploitent et en bénéficient. *Vous serez comme les riches !* voilà la formule des révolutions socialistes contre les classes moyennes. *Vous serez comme les nobles !* voilà la formule des révolutions des classes moyennes contre les classes nobles. *Vous serez comme les rois !* voilà la formule des révolutions des classes nobles contre les rois. Enfin, *vous serez comme des dieux !* voilà la formule de la première révolte du premier homme. Depuis Adam le premier rebelle jusqu'à

Proudhon le dernier impie, c'est la formule de toutes les révolutions... » Le mal est éternel sans doute, mais à quelle époque a-t-on vu en faire la théorie, comme une théorie de la santé pour le corps social ! Oui, en effet, c'est un des plus odieux sophismes de notre siècle que ce culte avoué chez les uns, cette faiblesse chez les autres, pour tout ce qui porte le nom de révolution. Fouillez les âmes contemporaines : vous y trouverez une sorte de respect, d'amour secret, de prédisposition favorable pour ces mouvemens partout où ils éclatent, comme on respecte, comme on aime tout acte viril de la volonté humaine. Bien loin d'être l'acte viril de l'intelligence, de l'humanité maîtresse d'elle-même, n'est-ce point là plutôt cependant la confession la plus manifeste de son impuissance ? Que signifient les révolutions le plus souvent ? Leur signification la plus claire est celle-ci : c'est que l'homme, ayant à régler, à perfectionner, à élever sans cesse ses conditions d'existence, et désespérant d'y arriver par des moyens réguliers et légitimes, a recours, pour se dispenser de la sagesse, au hasard des luttes violentes d'où sortira l'inconnu ; il se décharge de sa propre responsabilité sur je ne sais quelle force mystérieuse des choses. *Alea jacta est !* c'est le cri de l'impuissance, de l'imprévoyance, c'est le dernier cri de la liberté humaine qui abdique. Les révolutions sont du moins, dit-on, des époques où la vie afflue, où le progrès général de la civilisation s'élabore. Bien au contraire, ce sont des époques essentiellement stériles où tout est suspendu, où tout vie d'une vie factice. Jetez les yeux autour de vous : n'est-il point vrai que les intelligences perdent leur ressort et semblent prises de découragement, qu'elles doutent de l'avenir et se replient sur elles-mêmes ou se morcellent dans ces polémiques passagères dont il ne reste rien, au lieu de se fixer sur quelque'un de ces projets où se marque le progrès intellectuel d'un pays ? N'est-il point vrai que les âmes s'affaissent dans cette succession de malheurs, d'anxiétés, d'incertitudes, que les notions s'altèrent, que les intérêts souffrent, que les cœurs s'aigrissent et que plus cet état se prolonge, plus la moralité d'un peuple se corrompt, plus la civilisation elle-même devient un obscur problème ! Sait-on l'heure féconde des révolutions ? C'est l'heure où elles finissent. Par malheur, de nos jours, quand les révolutions sont vaincues dans les faits, l'esprit révolutionnaire survit, propagé par d'invisibles courans.

L'esprit révolutionnaire, à vrai dire, a été depuis soixante ans la fatalité de notre histoire. C'est l'esprit du mal élevé à sa plus haute puissance, agissant en grand sur une civilisation, sur un pays, corrompant ses principes, mettant un germe de mort dans chacun de ses essais, frappant d'une stérilité funeste ses pensées et ses efforts, faussant ses volontés et ses désirs. Quand on trace le bulletin des services de l'esprit révolutionnaire, ce qu'il faudrait dire plutôt, c'est qu'en se mêlant à tout, il empêche le peu de bien que l'homme parvient à faire, et lui ôte tout chance de durée. Ne l'avez vous point vu, il y a un demi-siècle, transformer 89 en 93 ? Demandez-vous aujourd'hui pourquoi tout vous a manqué, pourquoi vos tentatives les plus couronnées de succès en apparence ont fastueusement échoué : c'est que l'esprit révolutionnaire assistait au baptême de vos gouvernemens. N'est-il pas là toujours prêt, à tous les instans, épiaut les justes émotions nationales, les revendications légitimes pour s'en emparer, s'embranchant à chaque détour pour saisir l'heure

de pénétrer avec effraction dans la réalité ? On cric bonnement à la surprise parfois, comme si les surprises n'étaient pas le triomphe de l'esprit révolutionnaire. Comptez, en Europe, les causes héroïques et justes qu'il a tuées sous lui, en les dénaturant ou en paralysant l'ardent intérêt qui pouvait s'attacher à elles ! Voyez ce qu'il a fait de l'Italie, de Venise, la plus malheureuse et la plus pure de ses victimes expiatoires, de cette généreuse et infortunée Pologne à laquelle il a réussi à donner son Waterloo moral parmi nous ! La cause des proscrits elle même, il l'a rendue moins sacrée. Comptez les nobles convictions politiques qu'il a frappées d'irréremédiables blessures, les idées qu'il a flétries, à tel point qu'on craint de les avouer ! Et ce beau gouvernement représentatif, resté le rêve ou le regret de bien des âmes, réalisation, après tout, de l'intervention légitime des hommes dans la direction de leurs propres affaires, demandez-vous bien, la main sur le cœur, ce qu'il est devenu, s'il n'a point baissé dans l'estime de plus d'un homme réfléchi et sensé, s'il n'a point été atteint, lui aussi, de ce mal qu'engendre l'esprit révolutionnaire. " Si les gouvernements représentatifs vivent de discussions sobres, dit M. Donoso Cortés dans son discours du 30 janvier 1850, ils meurent de discussions interminables. Un grand exemple vous est offert par l'Allemagne, si tant est que les exemples et l'expérience servent à quelque chose. Trois assemblées constituantes se sont produites en Allemagne en même temps : une à Vienne, l'autre à Berlin, la troisième à Francfort. La première est morte d'un décret impérial, un décret royal a tué la seconde. Quant à l'assemblée de Francfort, composée des savans les plus éminens, des plus grands patriotes, des plus profonds philosophes, qu'est-il arrivé d'elle ? Jamais le monde ne vit un sénat plus auguste et une fin plus lamentable. Une acclamation universelle lui a donné la vie, un sifflet universel l'a tuée. Voilà l'histoire des assemblées allemandes. Et savez-vous pourquoi elles sont mortes ainsi ! Parce qu'elles n'ont rien fait, ni rien laissé faire, parce qu'elles n'ont point eu gouverner et n'ont point laissé gouverner, parce que, une année durant, de leurs interminables discussions il n'est rien sorti qu'un peu de fumée." Voilà l'œuvre de l'esprit révolutionnaire qu'il n'est point hors de propos de rappeler partout où vivent des assemblées.

C'est le malheur de presque toutes les idées que nourrit notre triste époque de porter l'empreinte fatale de ce malfaisant esprit, d'avoir contracté, en subissant son influence, quelque chose d'entièrement stérile et de destructeur. Prenez l'idée moderne par excellence, l'idée de la liberté qui est devenue comme le symbole de la civilisation même : notre liberté est-elle le noble et religieux usage de nos facultés dans un but de conservation ? Non certes ; l'esprit révolutionnaire, en touchant à l'idée de liberté, l'a isolée de ce qui la féconde, — de l'idée du devoir dans la sphère politique, — et l'a rétrécie aux proportions d'une négation vivante, d'un dissolvant qui nous est apparu sous toutes les formes, de nos jours, sous la forme audacieuse et violente et aussi sous la forme naïve, comme le disait récemment M. Hugo, qui avait raison de ne point se compter parmi les naïfs. L'espèce naïve, c'est cet esprit d'opposition mesquin, taquin, ne voyant qu'un côté des choses, sans cesse occupé à déconsidérer tous les pouvoirs et qui s'étonne quand ses paroles se traduisent en révolutions. M. Donoso Cortés a décrit cet esprit en caractérisant

un personnage espagnol qui a eu ses semblables ailleurs. " M. Argüelles, dit-il quelque part, ne sait aujourd'hui que ce qu'il a appris dans sa jeunesse, et ce qu'il a appris alors se réduit à aimer la liberté bien ou mal entendue au-dessus de toute chose et à haïr d'une haine aveugle les rois qu'il appelle des tyrans. A ses yeux, tout moyen de gouvernement est un moyen d'oppression. La liberté idéale, c'est le *dégouvernement* absolu... Sans force pour pousser à bout ses idées et ses instincts démocratiques, il n'a de pouvoir que pour neutraliser l'action des principes conservateurs et contribuer à rendre l'anarchie chronique dans la société." Dieu a laissé à l'homme une liberté, la plus extrême de toutes, celle du suicide, du suicide moral comme du suicide matériel ; c'est cette liberté que nous pratiquons, que nous perfectionnons, que nous portons dans notre vie intellectuelle et réelle. N'avez-vous point vu vingt journaux discuter chaque matin comment la guerre civile pourrait bien éclater, si elle devrait aller du centre à la circonférence ou de la circonférence au centre, quel serait le meilleur mode d'insurrection, le mode pacifique ou le mode héroïque ? La société a beau répondre : Mais je n'en veux d'aucune sorte ! A quoi on objecte que c'est sortir de la question, que la constitution prévoit cette extrémité, puisqu'elle remet le soin de sa défense au patriotisme de tous les citoyens, auquel cas chacun est évidemment juge du jour et de l'heure où la société doit être défendue. Et ce qui est mieux, c'est que cela est constitutionnellement vrai, que ce principe impie est écrit dans toutes les chartes depuis soixante ans. La merveilleuse chose que les constitutions pour marquer les étapes de l'esprit révolutionnaire dans la vie d'un peuple ! Ceci est plus sérieux qu'il ne semble ; c'est la lumineuse révélation de notre manière d'entendre la liberté. Nous appelons ainsi cet étrange plaisir de forcer tous les ressorts de la vie publique, d'être constamment à essayer jusqu'à quel point la chaîne peut être tendue sans rompre, à mesurer le degré où on peut s'agiter sans qu'il en résulte un cataclysme universel. Le principe de cette liberté révolutionnaire, c'est l'absence du droit individuel affranchi de toute notion positive du devoir, ne reconnaissant théoriquement pour limite ni le droit de Dieu, ni le droit social, ni même le droit d'autrui ; c'est une haine funeste pour toute règle intérieure, pour tout frein religieux, pour tout lien moral. L'homme a commencé d'abord par s'affranchir du frein religieux, du frein moral, et il a imaginé marcher dans les vraies routes de la liberté ; seulement il ne s'est point aperçu que plus cet affranchissement intérieur était complet, plus il rendait nécessaire, si la société voulait vivre, le développement d'une autorité publique capable de suppléer à la discipline religieuse et morale par la discipline extérieure. Qu'est-il sorti de là ? Il en est résulté ce singulier état de choses où l'on peut paisiblement et librement nier Dieu, démontrer que les vertus les plus pures sont la plus ridicule des chimères, dissertar sur les moyens de perfectionner le mariage et la famille, et où cinq hommes ne peuvent s'assembler sans une autorisation de la police, où vous risquez, faute d'un passeport et avec un peu de malheur, d'être conduit de brigade en brigade d'un bout du pays à l'autre, où chacun de vos actes est visé, imprimé, paraphé pour l'édification des pouvoirs, qui ont d'ailleurs grande raison à l'heure où nous sommes. D'où il suit que le despotisme politique est la conséquence essentielle des révolutions. Et ne di-

Les point quo si elles suivaient leur cours, si elles se conformaient à leur principe, il en serait autrement, parce que les révolutions sont les seules époques où la dictature soit dans l'air en quelque sorte, et les révolutionnaires ne sont point les derniers à la revendiquer, l'histoire et les conjonctures présentes l'attestent. Le fondeur des erreurs de tous les révolutionnaires, dit M. Donoso Cortés, c'est qu'ils ne savent pas quelle est la direction de la civilisation et du monde; ils croient que le monde et la civilisation progressent quand ils reculent,—et l'auteur développe avec une étrange éloquence cette coïncidence de l'accroissement de la répression politique avec l'affaiblissement de la répression religieuse intérieure; il montre, selon son expression, le *thermomètre politique* s'abaissant ou s'élevant dans la même proportion où le *thermomètre religieux* s'élève ou s'abaisse. Il suit l'histoire de période en période, d'abord à travers l'antiquité, où, la répression religieuse intérieure n'étant point connue, le pouvoir monte jusqu'à la tyrannie,—puis à travers les temps apostoliques, où, cette répression nouvelle étant encore dans toute sa puissance, les premières sociétés chrétiennes ont à peine besoin d'un gouvernement, et enfin il conduit son parallélisme jusqu'à nos origines plus modernes.

MORALE.

SIMON DE NANTUA,

OU

LE MARCHAND FORAIN.

Suite et fin.

XXXVI. Fin de l'histoire des deux frères Marcel racontée par Simon de Nantua; bonne conduite et prospérité de Louis.

Lorsque Louis se fut séparé de son frère, il tourna ses pas du côté de Lyon. Il pensait, chemin faisant, à Jérôme, et concevait toutes sortes de craintes sur le sort de ce malheureux. Puis, en reportant ses pensées sur lui-même, il disait : Que vais-je faire ? Quand je serai à la ville, quelles seront mes ressources ? J'ai un peu d'instruction mais comment la ferai-je valoir ? Je ne connais personne qui puisse me protéger et m'aider à me placer. Tout ce que je dois espérer, c'est d'entrer dans quelque maison pour le service, et cela me répugne un peu. J'aimerais bien mieux rester à la campagne et me faire cultivateur. Je vois que ceux qui ont des terres ne savent pas toujours en tirer tout le parti possible. Avec ce que je sais, je puis étudier ce que l'on a écrit sur l'agriculture. Si je parvenais à augmenter le revenu de quelque propriétaire, ma fortune serait peut-être faite. Voyons, décidons-nous : il ne faut pas entreprendre plusieurs choses, il faut s'attacher à une seule et s'y livrer tout entier, Oui ; mais à qui m'adresser pour exécuter ce projet ?

En causant ainsi avec lui-même, il arriva à une grosse ferme qui consistait en terres, bois, vignes et prés. Voici qui me conviendrait merveilleusement, dit-il. Il entre dans la maison, se présente au fermier, et lui demande, sans préambule, s'il n'a besoin de personne chez lui ?—Je n'ai besoin que d'un pâtre, répondit le fermier ; si cet emploi vous convient, mon enfant, vous pouvez entrer chez moi. Volontiers, dit Louis, je suis à vos ordres, et je ferai mon possible pour que vous soyez content de

mon service.—Je l'espère, mon ami, dit le fermier.

Louis est installé, et commence à conduire les troupeaux aux champs. Cette occupation n'était pas fort de son goût, mais il prenait son parti, et il disait : Il y a commencement à tout ; j'ai bien fait d'accepter, car c'eût été peut-être manquer ma fortune que de refuser. Courage, Louis ; tu n'es pas destiné à rester pâtre toute sa vie ; rends-toi utile, et tu seras bientôt nécessaire.

Ce qui le désolait était de n'avoir pas d'argent pour acheter quelques livres ; il *inagiuo* de faire divers petits ouvrages pour en gagner, et il eut soin de ne pas toucher à ses gages, afin de les réserver pour cet usage, sur lequel il fondait un grand espoir. Du reste, il mit tant de zèle et d'intelligence à soigner les bestiaux confiés à sa garde, que le fermier ne put s'empêcher de le remarquer. Il n'y avait jamais une bête malade, les étables étaient propres et saines. Ce fut au point que si Louis eût voulu se placer dans une autre ferme, il eût été recherché et bien payé. Mais il avait souvent ouï dire qu'il y a toujours plus de profit à rester où l'on est, qu'à courir de droite et de gauche. D'ailleurs son cœur était trop reconnaissant pour oublier à qui il devait le premier asile qu'il eût trouvé.

Aussitôt qu'il le put, il écrivit à son père pour lui faire part de sa position. Il écrivit aussi à son respectable instituteur, et lui confia ses projets et ses espérances. Le bon curé n'eut pas plutôt la lettre de son élève, qu'il s'empressa de lui envoyer trois ou quatre livres d'agriculture qu'il possédait. Il serait difficile de peindre la joie qu'éprouva Louis en les recevant. Il se mit à les étudier avec ardeur : il les emportait aux champs avec lui, et tandis que les troupeaux paissaient, il était assis sous un arbre, lisant comme un savant dans son cabinet.

Au bout de quelque temps, il eut avec le fermier la conversation suivante.

LE FERMIER BERTHAUD.—Mon cher Louis, je suis content de toi. Tu es un garçon extraordinaire, et je t'ai beaucoup d'obligation pour le bien que tu as fait à mon bétail. Je sais qu'on t'a fait des propositions avantageuses, et que tu les as refusées. Cela est bien de ta part, et prouve que tu es un honnête garçon. Mais je ne veux pas que tu sois victime de ta délicatesse, et je prétends te faire les mêmes avantages qui t'ont été offerts.

LOUIS.—Je suis bien reconnaissant de vos bontés, M. Berthaud ; mais j'aurais une autre chose à vous proposer.

LE FERMIER BERTHAUD.—La quelle, mon ami ?

LOUIS.—Avez-vous de la confiance en moi ?

LE FERMIER BERTHAUD.—On ne peut pas davantage.

LOUIS.—Eh bien ! je sais des moyens pour augmenter beaucoup le revenu de votre ferme. Laissez-moi pendant un an gouverner les travaux. Je ne vous demande point de gages jusque-là ; nourrissez-moi seulement, et si je réussis, vous ferez après ce que vous voudrez.

LE FERMIER BERTHAUD.—Holà ! mais tu n'y penses pas, mon garçon, tu es trop jeune pour....

LOUIS.—Vous n'avez donc pas de confiance en moi ?

LE FERMIER BERTHAUD.—Oui.. Mais.. te laisser gouverner..

LOUIS.—Vous veillerez sur moi.

LE FERMIER BERTHAUD.—Par exemple, voilà une chose inouïe. Eh bien ! ma foi, c'est égal. Je consens à ce que tu me demandes.

Louis.—Je vous promets que, dans un an d'ici, vous ferez envie à vos voisins.

LE FERMIER BERTHAUD.—Allons, je me fie à toi ; tu vois que j'ai bonne opinion de ton instruction et de ton mérite.

Voyez-vous d'ici notre Louis régisseur d'une grosse ferme ? Je vous laisse à penser quelle fut sa joie, en recevant le consentement de Berthaud. Ainsi, dans l'espace de moins de deux ans, sa bonne conduite l'avait déjà amené à ce degré de bonheur.

Il commença donc de suite à régir les terres du fermier Berthaud, et à mettre à profit ses études en agriculture. Il n'y eut bientôt plus dans le domaine ni fâches ni jachères ; toutes les terres furent en pieble rapport : il ne fut plus question de les laisser reposer sans rien produire, mais de les cultiver avec soin, d'en tirer le plus grand parti possible, d'employer avec industrie les meilleurs engrais. Louis fit des prairies artificielles, que l'on ne connaissait pas encore dans le pays. Le fermier Berthaud qui avait tenu jusqu'à ce moment à son ancienne routine, ne voyait pas sans crainte les expériences du jeune agriculteur ; néanmoins il comptait tellement sur son talent, qu'il le laissait faire, en dépit de ses propres craintes et des discours railleurs des autres fermiers du canton.

Mais lorsqu'au bout de l'année il vit les succès des travaux de Louis, et que le revenu de sa ferme se trouva augmenté du tiers ou du quart, il sauta au cou de Louis en l'embrassant de tout son cœur. Les autres cultivateurs, à leur tour, regardèrent cela avec étonnement et avec un peu d'envie. Il ne tient qu'à vous, leur disait le bon jeune homme, d'en faire autant et de jouir des mêmes avantages. Vous avez un terrain bien riche et qui vous donnera tout ce que vous lui demandez. Sachez seulement le faire valoir ce qu'il vaut. Les plus grands trésors de la France sont dans l'industrie des cultivateurs. C'est l'agriculture qui peut faire de notre pays le pays le plus riche de la terre. Si les Français étaient sages, ils tourneraient tous leur soins de ce côté, et ils auraient fait beaucoup pour être puissants et riches. Sachons mettre en rapport ce fonds inépuisable que la nature nous a offert ; écoutons les conseils que nous donnent les hommes éclairés, et ne faisons pas le sacrifice de notre fortune à de vieux préjugés, à d'anciennes routines.

Le fermier Berthaud ne savait comment témoigner sa reconnaissance à Louis. Au bout de l'année d'essai, il lui avait donné de forts appointements, dont Louis, en bon fils, faisait passer la plus grande partie à son vieux père. Il lui écrivait régulièrement, ainsi qu'au respectable curé de qui il tenait cette éducation, source de sa prospérité. Il n'avait dans sa position qu'un seul chagrin, c'était d'ignorer le sort de son frère Jérôme ; et c'était cependant un bonheur pour lui de l'ignorer, puisqu'il n'aurait eu qu'à en rougir.

Cependant le fermier gagnait de l'argent et achetait des terres. Il avait une fille unique qui était jolie. A l'époque où Louis vint à la ferme, elle était âgée de quatorze ans, et il ne lui manquait alors qu'un peu d'instruction pour être une charmante personne. Louis éprouva pour elle un penchant que sa délicatesse ne lui permit pas de laisser voir ; mais il obtint de Berthaud la permission d'enseigner à la jeune Annette le peu qu'il savait. Cette occupation fit le charme de tous les moments de loisir que lui laissaient ses grands travaux, et l'éducation acheva de rendre Annette aimable et in-

téressante. Sa reconnaissance pour son maître avait quelque chose de tendre dont elle ne se rendait pas compte à elle-même. Mais le fermier Berthaud, qui n'avait pas de trop mauvais yeux, s'aperçut fort bien de l'inclination que les deux jeunes gens éprouvaient l'un pour l'autre sans se l'avouer.

Il y avait environ cinq ans que Louis faisait prospérer la ferme, lorsque Berthaud lui dit un jour : Louis, tu m'as rendu des services, et je n'ai pu les reconnaître autrement qu'en te traitant comme mon fils : veux-tu le devenir tout à fait ? Ma fille t'aime, elle te plaît, je te la donne.

Ces mots rendirent Louis presque fou de bonheur. Peu s'en fallut qu'il n'étouffât l'honnête Berthaud en le serrant dans ses bras. Il ne se possédait plus de joie.

Annette n'eut pas de peine à consentir à cet arrangement, et ne crut même pas devoir cacher combien il lui était agréable. On fit venir le vieux Marcel pour assister à la noce, et le bon curé voulut en être aussi. Tout se passa joyeusement ; notre cher Louis était au comble du bonheur. Lorsqu'il eut son père auprès de lui, il ne voulut plus consentir à le laisser repartir, et Berthaud joignit ses instances à celles de ce bon fils.—Tenez, disait-il, père Marcel, nous sommes vieux tous deux ; restons ensemble l'un près de l'autre, pour être témoins du bonheur de nos enfants. Nous les entendrons se dire des douceurs, cela nous rappellera notre jeune temps, et cela nous divertira, pendant que nous viendrons à nous deux quelques flacons du meilleur vin qu'il y ait dans la cave. D'ailleurs, père Marcel, ce ne sera pas chez moi que vous serez : nous allons être tous les deux chez votre fils ; car tout ce qui est ici est à ces jeunes gens, et je ne veux plus m'en mêler de rien. C'est en bonnes mains que je laisse tout cela, je vous en réponds ; et votre Louis est un fameux garçon pour l'activité et le mérite.

Le père Marcel avait les larmes aux yeux. Il ne demandait pas mieux, comme vous l'entendez bien, que de vivre ainsi en famille, et le discours de Berthaud acheva de le déterminer, et de faire taire sa délicatesse.

Ainsi, Louis, à vingt-cinq ans, se trouvait l'époux d'une femme charmante, le soutien de son père, possesseur de quelques hectares de bonne terre, et fermier d'une excellente ferme.

Ce fut à cette époque qu'il éprouva cependant un grand chagrin. Le bruit de la mort tragique de son frère se répandit partout et parvint jusqu'à lui. Je ne puis lui pas la consternation et la douleur qui accablèrent toute la famille au moment où elle apprit cette affreuse nouvelle. Jetons un voile sur cet affligeant tableau. L'événement que je vous ai raconté fut le seul nuage qui troubla le bonheur de Louis, mais il le troubla d'une manière cruelle. Je passe sous silence ces jours de deuil et de honte.

Lorsque Louis se vit tout à fait le maître, il osa faire plus encore qu'auparavant : car il était sûr dès lors de ne pas éprouver de contradiction. Il n'y avait pas d'année qu'il ne fit de nouvelles expériences, dont la plupart réussissaient on ne peut mieux. Il allait de temps en temps à Lyon, où il avait fait la connaissance de quelques personnes qui s'occupaient de l'agriculture. Il puisait des lumières dans la conversation de ces hommes éclairés, et il se fit bientôt à lui-même, par les applications auxquelles il se livra, l'honorable réputation d'un agriculteur distingué. Il recevait souvent chez lui des personnes de la ville et des environs de sa ferme qui ve-

naient visiter avec intérêt ses belles plantations, ses prairies et tous ses travaux. Au bout de peu d'années sa fortune se trouva considérablement augmentée. Il agrandit alors sa propriété par de nouvelles acquisitions, et il fit bâtir une petite maison, simple, mais fort jolie et pourvue de toutes les commodités désirables. Ce fut là qu'il s'établit avec sa femme, son père, son beau-père et deux enfants qu'il avait déjà. Il serait difficile de se représenter un bonheur plus parfait que celui de Louis. Comment n'eût-il pas été heureux ? une femme charmante et bien digne d'être aimée, bonne mère ; deux jeunes enfants, dont l'éducation allait devenir une de ses plus douces jouissances ; son père qui devait la tranquillité et la consolation de la vieillesse à la piété d'un fils ; cet excellent Berthaud, qui jouissait lui-même de tout ce bonheur, en si grande partie son ouvrage : quel entourage pour un cœur comme celui de Louis ! joignez à cela l'estime et l'attachement de tous ceux qui le connaissaient. Il voyait venir chez lui les personnes les plus distinguées qui se faisaient un honneur de manger quelquefois à sa table. Dans ces occasions, quel que fût le rang des convives, jamais le bonhomme Marcel ni Berthaud ne quittaient les deux places d'honneur que le respect filial leur avait réservées, et personne n'eût osé se formaliser de ces marques de vénération de la part de deux enfants pour leurs pères. Louis n'oblia jamais ce qu'il avait été avant de devenir riche ; et, loin de chercher à le cacher, il en parlait souvent aux autres, pour leur conseiller de faire comme il avait fait.

C'est vraisemblablement dans cette position que vous l'avez trouvé la dernière fois que vous l'avez vu, monsieur le curé ; mais puisque vous ne savez pas le reste de son histoire, le voici.

Louis rendit de grands services dans le pays, en contribuant, par ses lumières et par son exemple, aux progrès de l'agriculture ; et sa commune est devenue une des plus riches de la France. Quand la place de maire vint à vaquer, Louis fut généralement désigné comme celui qui devait la remplir ; il y fut, en quelque sorte, porté par l'opinion publique. Devenu maire de sa commune, il se montra magistrat intègre et éclairé, et son administration fut une nouvelle source de prospérité pour le pays. Il lui fut aisé de faire le bien, parce qu'on était convaincu qu'il le voulait, et que chacun s'empressait de seconder ses efforts.

Enfin, Louis a obtenu, il n'y a pas longtemps, le plus grand honneur auquel un citoyen puisse prétendre : investi de la confiance des habitants de son département, il été chargé de les représenter à la chambre des députés, où il a donné un bel exemple de patriotisme et de dévouement.

Ses enfants, élevés par ses soins dans tous les sentiments d'honneur et de probité qu'il a professés lui-même, donnent les plus flatteuses espérances. Il est heureux père, parce qu'il a été bon fil ; il est fortuné, parce qu'il a été laborieux et industrieux ; il est considéré et honoré, parce qu'il a été bon citoyen et utile à son pays,

Vous allez dire que je prêche ainsi, mes amis, mais il faut bien que je finisse comme j'ai commencé, et l'on ne se corrige plus guère à mon âge. Je ne puis m'empêcher de faire encore quelques réflexions au sujet de l'histoire que je viens de vous raconter. Quelle chose précieuse que l'éducation ! et quel malheur que d'en être privé ! Voyez Louis et Jérôme ! la prospérité de l'un, la dégradation et

la fin misérable de l'autre ! Oh ! mes chers amis, si vous avez des enfants, pensez quelquefois à cela. Vous ne seriez pas excusables de négliger l'éducation de vos enfants, lorsqu'on vous fournit tous les moyens de la leur donner. Faites qu'ils aient la crainte de Dieu, le respect pour les lois et l'amour de leurs semblables. On ne se perd jamais avec de tels guides, et il est bien difficile de ne pas s'égarer sans eux.

Simon de Nantua se tut : toute l'assemblée, qui avait pris un vif intérêt à son récit, le remercia beaucoup. On s'entretint encore quelques instants des aventures des deux frères Marcel ; puis chacun se retira, en emportant une bonne matière à réflexions pour la nuit.

XXXVII Conclusion.

Le lendemain nous dîmes adieu à notre digne curé. Ce ne fut pas sans un vif regret que Simon de Nantua se sépara de lui si promptement, et nous ne le quittâmes point sans faire des vœux pour que tous les pasteurs lui ressemblassent.

J'accompagnai encore Simon de Nantua jusqu'à Rennes. Ce fut là que mes affaires m'obligèrent à le quitter pour me rendre à Paris. J'aurais été très-curieux de parcourir avec lui les autres départements de la France et de voir comment il s'y serait pris avec les Bretons, les Vendéens, les habitants des bords de la Garonne et du beau sol de la Provence. Mais il ne dépendait pas de moi de ne point faire ce sacrifice. Toutefois, je me promis bien de refaire un voyage l'année suivante avec Simon de Nantua, et lui-même parut le désirer vivement. Nous nous embrassâmes donc cordialement, en nous souhaitant l'un à l'autre bonne santé, et je pris la route de Paris.

Je me suis occupé depuis mon retour à écrire ceci, et je souhaite, mes chers lecteurs, que mon livre puisse vous faire passer agréablement quelques instants de loisir. Je désire surtout que vous mettiez à profit quelques-uns des bons arts de Simon de Nantua. A présent que vous le connaissez, pensez à lui de temps en temps. Lorsque vous serez tentés de faire une chose que votre conscience n'approuvera pas, représentez-vous notre Simon de Nantua, avec sa tête chauve, son œil vif et son gros sourcil blanc, et figurez-vous qu'il vous dit : Doucement ! doucement ! tournons notre langue avant de parler, et donnons-nous le temps de la réflexion avant de d'agir. Si vous faites mal, il vous en arrivera mal....

Quand vous verrez vos amis disposés à faire une mauvaise action, dites-leur : Simon de Nantua conseille de faire telle chose et non pas telle autre : écoutez ce que dit Simon de Nantua.—Je crois mes chers lecteurs, que, si vous faites ainsi, que vous vous en trouverez bien ; et je dois vous dire que je m'en suis bien trouvé pour ma part, et que j'ai pensé souvent : Simon de Nantua avait raison ; grand merci, Simon de Nantua.

Si je m'aperçois qu'il vous en arrive autant, je vous promets de vous faire part de ce que je pourrai observer dans un autre voyage. En attendant, je fais des vœux, mes amis pour que vous soyez sages et heureux. Je suis déjà vieux et je n'ai pas trop l'espoir de voir un meilleur temps ; vous le verrez peut-être, vous, vous le verrez si vous le voulez. Élevez la jeunesse actuelle dans de bons sentiments, et inspirez-lui l'amour du travail. Il arrivera, par ce moyen, un moment de prospérité gé-

nérale, où tous les hommes seront heureux et satisfaits ; où la misère n'aura plus que peu de victimes, qui pourroient facilement être secourues ; où les humains se regarderont comme des frères, et ne chercheront plus à se nuire les uns aux autres ; où chacun oubliera ses propres intérêts lorsqu'il sera question de ceux de l'humanité !

STATUTS DU CANADA.

13 & 14 VICTORIA.



CHAPITRE 40.

Acte pour rappeler deux certains actes y mentionnés relatifs à l'Agriculture et pour remédier aux abus qui y sont préjudiciables.

(Suite.)

XIV.—Quiconque laissera errer aucun verrat ou cochon sans l'anneller, encourra une amende de 5s. à 10s. pour la première offense, et du double de cette somme pour la seconde offense, moitié de l'amende appartiendra au dénonciateur.

XV.—Tout gardien d'enclos public lorsque l'amende et les frais encourus pour dommage causé ou la mise en fourrière d'un cheval, mule, bête-à-corne, mouton, chèvre, verrat ou autre animal quelconque lui seront offerts, remettra à son propriétaire ou à toute personne dûment autorisée, l'animal mis en fourrière, à peine d'une amende n'excédant pas 5s. pour refus de ce faire, et de 5s. pour chaque jour de détention injuste de tel animal. Quiconque emmènera ou enlèvera un animal détenu pour dommages faits ou contre lequel il y a une plainte de faite, ou l'enlèvera lorsqu'il sera conduit à l'enclos ou lieu de détention encourra une amende égale au montant entier des dommages et de l'amende auxquels le propriétaire de tel animal sera tenu, et de plus, une autre somme de 10s. et huit jours d'emprisonnement, ou l'une de ces deux dernières peines ; et le propriétaire de tel animal aura son action pour la revendication du dit animal.

XVI.—Il sera du devoir des inspecteurs des chemins dans leurs divisions respectives, d'agir comme inspecteurs des clôtures, fossés et égouts, toutes et chaque fois qu'ils en seront requis, lorsqu'il n'aura pas été nommé d'inspecteur de clôture et fossés.

XVII.—Les inspecteurs des chemins, les sous-voyers, et les inspecteurs de chemins agissant comme inspecteurs de clôtures et fossés, avant d'entrer en office, prêteront le serment requis par les 16e et 17e sections de l'acte des municipalités, 10 et 11 Victoria, ch. 7.

XVIII.—Tout inspecteur de chemins, chaque fois qu'il en sera requis par un propriétaire de terre en état de culture convenable de sa division, visitera et examinera après avis donné du lieu et de l'heure de telle visite, la dite terre et la terre voisine, et décidera si la terre de celui qui demande un découvert est dans l'état de culture requise par la loi ; si elle l'est, il ordonnera au propriétaire ou occupant de la terre voisine de faire le dit découvert dans un temps qu'il fixera, lequel temps ne pourra excéder deux mois ; et si la personne obligée de faire le dit dé-

couvert, néglige de le faire dans le temps prescrit, elle en courra une amende de 2s. 6d. par chaque arpent de long de tel découvert (toute partie d'arpent sera comptée comme un arpent.) Mais le découvert ne s'étendra à aucun verger, arbre fruitier ou érable. (Voyez section 22 et 24.) Et tel découvert n'aura pas moins de 45 pieds de largeur à partir de la ligne de séparation.

XIX.—Tout inspecteur de chemin ou sous-voyer qui refusera ou négligera de remplir aucun des devoirs qui lui sont imposés par le présent acte, lorsqu'il en sera requis, encourra une amende de 10s. qui sera prélevée en la manière prescrite par le présent acte.

XX.—Le ou avant le 15 juillet de chaque année, tout ruisseau, cours d'eau, fossé, égout, sera entièrement ouvert et nettoyé de manière que les eaux puissent y couler librement pendant tout le temps de l'année ; et toute personne qui négligera d'ouvrir et nettoyer tout ruisseau, cours d'eau, fossé et égout qui passe sur sa terre, ou auxquels elle est tenue de travailler par la loi, encourra une amende de 2s. 6d. pour chaque jour qu'elle négligera d'ouvrir et nettoyer tel ruisseau, cours d'eau, fossé et égout.

XXI.—Tout inspecteur de chemin, toutes et chaque fois qu'il en sera requis par un propriétaire ou occupant de terre dans sa division, fera la visite et examen des égouts, fossés et clôtures de ligne séparant la terre du plaignant de celle d'une autre personne ou du public. Il donnera avis préalable du jour et de l'heure de telle visite, soit en personne ou par notice écrite laissée à la résidence de la personne contre laquelle plainte aura été portée, ou au domicile de l'agent de telle personne ou de la personne occupant pour lui ; et si une terre n'a pas de propriétaire, d'agent, ou d'occupant résidant dans la paroisse, tel avis sera donné et affiché à la porte de l'église de la paroisse, huit jours au moins avant celui de l'examen ; et le dit inspecteur décidera si la clôture de la personne dont on se plaint est suffisante, ou si le fossé ou égout est suffisant pour conduire l'eau ; et si la dite clôture, fossé ou égout sont déclarés par le dit inspecteur être insuffisants, il ordonnera à la dite personne de réparer la dite clôture, ou de creuser et nettoyer les fossés ou égouts dans un délai qu'il fixera ; lequel délai dans aucun cas n'excèdera quatre jours, si l'ouvrage peut être fait dans ce temps, si non, il accordera tel délai qu'il croira nécessaire, si telle personne néglige de se conformer à l'ordre du dit inspecteur, elle encourra une amende de 2s. 6d. par chaque arpent de long (partie d'arpent comptée comme un arpent) qu'elle négligera de se conformer au dit ordre après l'expiration du délai fixé. Mais toute clôture, fossé, égout, qui ne seront pas inférieurs à la clôture ou au fossé dans la même ligne ou borne et dans une semblable position appartenant au plaignant dans le même champs ou enclos, seront considérés comme suffisants.

XXII.—A l'expiration du délai fixé pour la construction ou la réparation d'une clôture ou pour creuser ou nettoyer un fossé ou égout ou pour faire un découvert comme susdit, le dit inspecteur des chemins autorisera la personne qui le demandera, à faire ou réparer les dits fossés, égouts ou clôtures, ou à faire le dit découvert, et procédera à la visite des lieux et à l'estimation des ouvrages, et aussitôt l'ouvrage terminé, l'inspecteur décidera de la valeur de l'ouvrage, en donnant un certificat d'approbation énonçant la valeur de l'ouvrage et des dépenses

encourues par celui qui aura fait l'ouvrage ; et tel certificat assermenté par l'inspecteur devant un juge de paix, sera une preuve suffisante devant toute cour ou juge, de la valeur des travaux faits et des dépenses encourues.

XXIII.—Les inspecteurs de chemins respectivement fixeront les sites où devront être construits les ponts sur les cours d'eau ou fossés, et la manière et par qui ils seront faits et entretenus, et les personnes tenues de faire un tel pont ou de l'entretenir, le feront et l'entretiendront à la satisfaction des dits inspecteurs.

XXIV.—Toutes et chaque fois qu'il s'agira de découvrir, ou de l'entretien d'une clôture où il n'y en avait pas avant, ou s'il y en a une, qu'elle soit en tel état que le travail pour la réparer égale celui d'en faire une neuve, le dit inspecteur ne condamnera pas celui contre qui une plainte aura été faite, à moins que le plaignant ne prouve qu'il a lui-même ou par son agent requis avant le premier décembre précédant le temps de la plainte, la personne dont il se plaint, de faire le dit découvert, ou d'ériger dite clôture. Et si la personne dont on se plaint ne réside pas dans le district et n'y a ni agent, ni locataire ou personne qui agisse ordinairement pour elle, le plaignant devra prouver qu'un avis a été affiché à cet effet aux portes de l'église de la paroisse ou township dans laquelle l'immeuble tenu au découvert est situé pendant quatre dimanches consécutifs avant le premier décembre alors dernier, s'il n'y a pas d'église, cet avis sera affiché dans un des lieux les plus publics.

XXV.—Tout inspecteur de chemins lorsqu'il en sera requis par un ou plusieurs propriétaires ou occupant de terre, procédera à visiter et faire l'inspection des lignes divisant leurs terres d'avec celles de leurs voisins sur lesquelles il est proposé de faire une nouvelle clôture ; tous les fossés ouverts ou à ouvrir, et tous autres fossés ou égouts, cours d'eau communément connus sous le nom de travaux mitoyens, ou qui en résultent, et alors et là il ordonnera de faire tel ouvrage qu'il croira nécessaire et réglera par qui l'ouvrage sera fait et entretenu ainsi que la manière de le faire et le temps où il devra être fini, suivant ce qu'il croira être juste et conforme aux lois du pays à cet égard. Et tout propriétaire ou occupant de terre susdit qui refusera ou négligera de faire, réparer, prendre soin et entretenir une clôture de ligne, fossé, égout, cours d'eau conformément à l'ordre de l'inspecteur et dans le délai de quatre jours ou dans tout autre espace de temps n'excédant pas six jours en sus des quatre jours (lorsqu'il croira devoir accorder un plus long délai que les quatre jours), après un ordre verbal ou par écrit donné au dit propriétaire ou occupant de terre, encourra une amende de 2/6 pour chaque jour que la dite clôture ne sera pas faite ou le fossé ou cours d'eau sans réparation comme susdit.

(A Continuer.)

AGRICULTURE.

RAPPORT.

DU COMITÉ SPÉCIAL SUR L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

(Assemblée législative,
Jeudi, 8 août 1850.)

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état

de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer et de faciliter l'établissement des terres incultes, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité remarque que les moyens qui lui ont été offerts, dans l'accomplissement de la première partie de sa tâche, se sont trouvés limités par l'absence de toutes statistiques récentes, et qu'il s'est appuyé sur l'opinion des personnes qu'il s'est associées dans son travail, et dont les lettres sont annexées à ce rapport, documents sur lesquels votre comité attire particulièrement l'attention de votre honorable chambre.

Votre comité a porté au sujet qui lui a été soumis toute l'attention que son importance mérite, et, dans l'accomplissement de son travail, n'a pas oublié un instant que, de toutes les richesses naturelles d'un peuple, la terre est la première, et que de toutes les industries, celle qui a pour but la culture du sol, est la plus digne d'occuper les économistes et les législateurs.

Votre comité remarque avec une joie qui sera partagée par votre honorable chambre et par le pays, que les études qu'il a été obligé de faire l'ont mis à même de pouvoir affirmer que l'agriculture a fait beaucoup de progrès depuis un certain nombre d'années et que toutes les classes de la société, surtout la classe instruite, ont tourné leurs regards vers l'importante science de l'agriculture. Le temps n'est plus où la jeunesse instruite se contentait d'admirer les nobles exemples des grands hommes des différents âges qui se sont occupés des champs, et se bornait à cette stérile admiration ; l'élan est donné, l'apathie passée ; encore un effort et la chose ira d'elle-même, de ce mouvement que donne à la pensée et à l'action de l'homme le mouvement qui a précédé.

Il y a peu d'années, votre comité eût été embarrassé de trouver un nombre suffisant de personnes pour l'aider dans ses recherches ; aujourd'hui votre comité, en consultant les organes de la presse, a senti un autre embarras, celui du choix ; parmi le grand nombre de personnes dont le zèle pour l'agriculture est un fait public, il lui a fallu moins choisir que limiter le nombre des demandes qu'il a dû faire pour ne pas rendre trop volumineux les documents à analyser et qui font partie de ce rapport comme un appendice.

Votre comité avait d'abord à s'enquérir de l'état présent de l'agriculture dans le Bas-Canada et entrer de suite dans l'examen de cette difficile partie de ses investigations. L'état d'avancement de l'agriculture chez un peuple, se déduit du plus ou du moins grand degré d'aisance dont il jouit, est relative à la nature du sol et aux influences climatiques du pays qu'il habite, et se compare dans ses rapports avec les progrès de l'esprit humain, avec le degré d'avancement chez les autres peuples placés sous des circonstances analogues ou équivalentes. " De fait," dit M. Johnston, dans son rapport d'une exploration agronomique du Nouveau-Brunswick, " c'est la condition actuelle de l'agriculture pratique d'un pays qui fait la mesure de la production actuelle de son sol ; quand, d'un autre côté, la capacité de production possible étant connue, la quantité des produits actuellement obtenus devra servir à faire connaître la condition actuelle de l'agriculture pratique."

Votre comité va de suite entrer dans la considération de ces différents énoncés en tant que se rapportant à l'état actuel de l'agriculture dans le Bas-Can.

nada, et pose à l'abord la proposition incontestable que peu de pays ont été plus favorisés que le Bas-Canada, sous le rapport de la qualité du sol, et que la position qu'il occupe, relativement au climat, n'est nullement désavantageuse. Plus on examine avec ses yeux de l'observateur pratique le climat du Bas-Canada, plus on se convainc du fait qu'il n'est rien moins que défavorable. Il résulte d'une enquête faite dans le Nouveau Brunswick (dont le climat est le même que le nôtre), que c'est un fait admis que le froid et la neige de nos hivers ont une action fertilisante sur le sol et produisent naturellement un état d'ameublissement qui ailleurs ne peut être obtenu qu'à force de travail. La durabilité de la faculté productive de nos terres est telle qu'aujourd'hui même nos prairies donnent sans soin le double de ce qu'elles donnent en Angleterre et sur le continent. A ceux qui se plaignent de la brièveté de nos saisons des champs, on peut répondre que la rapidité de croissance de la végétation ne laisse pas de transition entre la blanche couverture de nos joyeux hivers et la riche verdure de nos prairies. A ceux qui prétendent que l'hivernement de nos bestiaux entraîne le cultivateur dans d'énormes dépenses, on peut répondre que c'est encore un problème, même pour des pays plus méridionaux, de savoir si ce n'est pas un immense avantage de tenir le bétail enfermé la plus grande partie de l'année. Cette objection futile et sans fondement, soulevée contre le climat du Bas-Canada, est un de ces préjugés qui disparaîtra comme bien d'autres préjugés qui, créant des maux imaginaires, empêchent les peuples de jouir avec tranquillité des biens que la providence leur a dispensés, et mettent sur le compte de la nature tous les malheurs que le découragement a produits. Si le Bas-Canada ne prospère pas, ce ne sera ni le fait de sa position géographique, ni le résultat de l'infériorité de son sol et des désavantages de son climat. Pour démontrer une proposition semblable, et en parlant de l'état présent de l'Ecosse comme pays agricole comparé à sa position passée, le savant Ecossois déjà cité, dit : " Son climat a été dompté et dépourillé de toutes ses horreurs. Les portions les plus stériles du territoire dans Caithness, et même dans les îles Orcades, ont été amenées à produire le blé. Ses laboureurs sont comptés parmi les meilleurs du monde, et sa manière de cultiver les légumes a obtenu une réputation universelle."

Votre comité s'est procuré une copie d'un travail fait par le Dr. Winder, bibliothécaire de votre honorable chambre, sur le climat comparatif du Haut et du Bas-Canada. On peut voir par ce travail, dont copie est annexée à ce rapport, que la somme moyenne des élévations et abaissements de température ne diffère presque pas. Il est bon en outre de remarquer que dans les mois du milieu de l'hiver, que la température s'abaisse beaucoup plus dans le Bas-Canada que dans le Haut-Canada, il importe peu pour les plantes que le froid varie de quelques degrés de plus ou de moins, la neige couvrant la terre contre la trop grande action de la gelée. La preuve du peu de différence qui existe dans le climat, eu égard à l'agriculture, c'est que les productions naturelles du sol sont les mêmes dans les deux sections de la province, et, dans les deux, se ressentent également des mêmes circonstances d'exposition et d'implantation. Les produits de la culture sont aussi les mêmes, à part quelques fruits ; les marronniers d'Inde, qui se voient près des glacis de la citadelle de Québec, ont un feuillage aussi riche et le port

aussi beau que ceux qui se voient à Toronto et dans le district de Niagara. A cent-vingt milles en bas de Québec, on produit des pommes fumeuses, inférieures à celles de Montréal, mais égales en saveur à celles du Haut-Canada, et on en produira de semblables partout où l'on saura choisir le terrain et donner l'abri aux arbres fruitiers au moyen de hautes sutaies.

Le peuple du Bas-Canada, pris comme un tout et sans distinction d'origine, ne le cède à aucun autre sous le rapport de l'intelligence, de la santé, de l'adresse et de la force ; plus qu'aucun autre, peut-être, il possède cette amabilité et cette gaieté qui contribuent plus qu'on ne pense, à la santé et au bonheur, mais il le cède à plusieurs sous le rapport de l'éducation politique et agricole surtout. Votre comité insiste sur ces faits pour démontrer que le pays a tous les avantages propres à faire du Bas-Canada ce que sa population voudra qu'il soit. Rien de plus faible que l'homme qui dit : " C'est impossible ; " rien de plus fort que celui qui dit : " Je veux."

Si l'on voulait juger de l'état présent de l'agriculture dans le Bas-Canada d'après l'aisance avec laquelle vivent la majorité de nos agriculteurs, et surtout par la comparaison des produits avec les produits des autres pays, particulièrement des pays européens, eu égard à la population, on serait tenté de prendre l'agriculture pour beaucoup plus avancée qu'elle n'est effectivement. En France, la production ne donne en valeur que pour 75 francs ce que l'individu, tandis qu'en Canada elle donne au delà de 90 francs à chaque individu. En Angleterre, le pays du monde où les troupeaux sont le plus nombreux, il ne s'y trouve, d'après M. Rubichon, que 13,503 têtes d'animaux par mille familles agricoles, tandis qu'en Canada chaque mille familles d'agriculteurs possédaient au-delà de 18,000 têtes en 1845. En 1831, dans le Bas-Canada, alors que la mouche ne nous visitait pas, la récolte de blé donnait 6,65 minots par habitant, tandis qu'elle ne donnait que 6,62 par habitant dans le Haut-Canada en 1842, et seulement 4,96 dans les Etats-Unis en 1840. Mais ceci est dû à des causes circonstancielles bien différentes, et parmi lesquelles la superficie relative de la terre cultivée, comprise au chiffre de la population agricole, est la principale pour ce qui tient aux contrées de l'Europe.

" La capacité productive du sol étant connue," disait M. Johnston, dans le passage cité plus haut, " la production actuelle est la mesure de l'avancement actuel de l'agriculture politique." Votre comité, en l'absence de statistiques propres à déterminer la capacité productive du sol, admet ce qui est l'opinion générale, que le sol ne produit certes pas ce que l'on a droit d'en attendre, vu sa qualité.

Votre comité réfère en cela aux lettres attachées à ce rapport, et surtout à la lettre de M. William Patton, de St.-Thomas, qui détaille le produit de 50 arpents de terre cultivés sous ses soins, et ajoute : " Je ne fais mention de ce résultat que dans le but de prouver que notre sol peut produire autant qu'aucun autre sur le continent, pourvu qu'il soit bien cultivé." Généralement," dit le major Campbell, dans sa réponse au comité, " la terre ne produit guère plus que le quart de ce qu'elle produirait si on introduisait un meilleur système de culture." " L'état présent de l'agriculture dans les townships," dit M. Gustin, " est généralement déplorable, surtout parmi la classe des agriculteurs dont l'existence dépend immédiatement et

“ uniquement du travail de champs.”

La principale cause qui a amené cet état de choses est, sans nul doute, celle exprimée dans la lettre du révérend Messire Desaulniers, du collège de St-Hyacinthe. “ Jusqu'à nos jours,” dit le savant professeur, “ la population agricole du pays n'exerce son industrie sur des terres nouvellement découvertes, toutes couvertes et enrichies de la matière végétale des forêts, et par conséquent douées d'une fécondité longuement durable, acquise par des siècles de repos.” Il n'y a pas, en effet, l'ombre de doute que l'étonnante fertilité du sol a produit chez nous le mal actuel; chez nous la pauvreté est venue de la trop grande abondance; mais d'un autre côté, les leçons de l'adversité tourneront à notre avantage, l'expérience achetée si cher ne sera pas de sitôt oubliée. “ Déjà,” comme le remarque avec justice le révérend Messire Delage, de l'Islet, “ on commence à s'apercevoir que le malheur nous a instruits, et que depuis les mauvaises années l'agriculture a fait des progrès remarquables.”

On a souvent reproché avec amertume à la population agricole du Bas-Canada de ne pas avoir adopté plus tôt un bon système de culture, et, en ce faisant, on a souvent exagéré les défauts du système actuel sous certains rapports, et dans tous les cas, on a perdu de vue la position toute particulière de la population du Bas-Canada, comparée à celle des pays de l'Europe et du nord de l'Amérique. En Europe, il y a bien des siècles que l'agriculture a pris la place qu'elle occupe aujourd'hui, et comme science et comme industrie; et à l'heure qu'il est, beaucoup de pays européens ne sont guère mieux, s'il ne sont plus mal situés que le Bas-Canada sous ce rapport; dans les contrées où l'agriculture a fait des progrès dont les amis de l'humanité ne peuvent trop se réjouir, cela est dû à un état de la société plus ancien, et par-dessus tout, à la nécessité, mère de toute industrie. Dans les autres parties de l'Amérique du Nord, l'importation des connaissances pratiques et des capitaux étrangers a fait que là s'est établi un état de choses qui, par la position toute particulière du Bas-Canada, n'a pu avoir lieu, du moins pour la grande majorité de sa population. Ainsi, dès que l'état de choses qui autrefois consumait toute l'énergie de la partie instruite de cette population a commencé à s'écrouler, n'a-t-on vu une partie de cette classe de citoyens tourner leurs regards vers l'agriculture qui, maintenant, devrait être l'objet principal des études et des efforts de tout ami de son pays. Tout s'agit en ce sens dans les États de l'Union voisins de nous, et ils ont compris, d'après l'avis de M. Goodrich, secrétaire de la société d'agriculture de l'État de Vermont, que l'avancement de l'agriculture est une question “ d'une importance aussi grande que celle de savoir lequel des généraux Taylor ou Ampudia a tiré le premier coup de canon sur les bords de Rio-Grande, ou de savoir lequel d'un whig ou d'un démocrate sera fait juge de paix dans quel que village des montagnes contenant une demi-douzaine de familles.”

Indépendamment de tous autres défauts, trois vices capitaux existent dans le système généralement suivi dans le Bas-Canada, l'un relatif aux engrais, l'autre à la rotation des semences, et le troisième à l'élevage des bestiaux. Ces trois maux viennent de la même cause énoncée plus haut. Le sol primitif possédant par lui-même une richesse extraordinaire,

produisant sans engrais, ou plutôt produisant par les engrais que des siècles y avaient déposés, des récoltes abondantes, rendait en ce sens le travail de l'homme inutile ou de moindre utilité; la virginité du sol et sa durabilité permettaient que pendant des années on put retirer de la terre même récolte. Le blé étant le plus profitable des grains, on ne semait que du blé et on semait toute la terre, ne gardant de bétail que juste pour la nécessité, et ne calculant pas dans ce que produisent les animaux, l'engrais qu'ils fournissent. C'est ainsi que notre sol s'en est allé s'appauvrissant jusqu'à ce qu'épuisé il ait cessé de produire le blé, ou n'ait plus produit qu'un grain maladif et sans la force de résister aux accidents. Le mal a surgi si à coup, il était si peu attendu de la classe agricole qui jouissait sans souci des biens du présent, que le découragement a saisi bientôt ces cœurs qui se sont résignés avec l'apathie du désespoir à un mal qu'ils ont cru au-delà de leur pouvoir de faire cesser. Il n'est pas inutile de signaler en passant que l'abondance des récoltes a produit chez un grand nombre le goût du luxe, qui a fait que grande partie de notre population se trouve aujourd'hui endettée à un fort montant.

Les autres défauts de notre système actuels signalés dans la plupart des communications reçues, communications que votre comité ne peut trop recommander à l'attention de votre honorable chambre, tiennent au manque d'instruments perfectionnés, à l'insuffisance des assèchements dans certains districts, à la destruction complète de nos forêts, dont partie devrait être conservée comme abri, et partie comme sucreries. On signale encore le peu d'attention portée par la législature sur ce sujet, le manque d'éducation agricole et le manque de marché.

Votre comité ne peut considérer le manque de marché comme une des causes qui ont dû retarder l'agriculture, car si l'on compare les prix obtenus par nos agriculteurs avec ceux qu'obtiennent les fermiers des bords des lacs Érié, Huron et Michigan, et de tout ce territoire qu'on est convenu d'appeler l'Ouest, on verra que là, la longueur des communications et les dépenses qui en résultent font que, dans aucun temps et sur aucun marché du monde, le producteur de ces régions n'a jamais été et ne sera jamais capable de vendre ses produits le même prix que nos agriculteurs vendent les leurs; néanmoins, votre comité est d'opinion que l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent et des communications intérieures, est de nature à augmenter beaucoup le prix des produits de notre industrie agricole en diminuant les frais de transport qui sont comparativement énormes pour toute la population qui habite le bas du fleuve, en conséquence de la presque impossibilité, par le manque de quais, de tirer parti de la navigation par la vapeur.

Votre comité va maintenant entrer dans la partie la plus difficile de sa tâche, celle de suggérer les moyens au pouvoir du gouvernement d'améliorer l'agriculture; c'est surtout dans ce moment que les bonnes récoltes semblent revenir qu'il importe de profiter de l'expérience récente qu'a donné ce malheur, afin d'engager la population des campagnes à employer tous les moyens qu'une nouvelle prospérité pourra leur fournir à prévenir de nouvelles misères.

(A continuer.)

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde"

QUÉBEC, JEUDI, 17 OCTOBRE, 1850.

La Cour d'Appel.

Il paraît qu'il s'est élevé dans la dernière session de cette cour, une question tellement grave relativement au personnel de la dite cour, que forcés auraient été aux juges d'ajourner au mois de novembre pour rendre jugement sur les causes en délibéré.

Voici les faits : M. Barthe, greffier de la cour se trouvant par maladie incapable de remplir les devoirs de son office, a nommé un député pour le remplacer. Un des membres de la cour ayant objecté à la nomination du député, la cour s'est partagée ; trois contre ; un seul, le juge en chef, pour cette nomination.

Voici les textes des lois qui, il faut l'avouer, paraissent donner gain de cause aux partisans des deux côtés de la question. L'acte de judicature, 12, Vic. c, 37, sec. 12, permet au greffier de la cour d'appel de nommer un député qui résidera dans l'une ou l'autre des cités de Québec et de Montréal dans laquelle le greffier ne sera pas résident. Ce texte est tellement clair qu'il ne peut exister de doute sur l'illégalité de la nomination d'un député dans la cité dans laquelle M. Barthe demeure.

Mais voici bien une autre affaire.

Un statut de la dernière session, chap. 37, sec. 7. contient ce qui suit :

"Tout officier ci-dessus mentionné (greffiers et shérifs) qui maintenant n'est pas obligé par la loi d'avoir un député, sera dorénavant obligé et tenu de nommer tel député pour l'aider dans l'exécution des devoirs de son office, et tel député est par le présent autorisé à exécuter les devoirs de l'officier public par lequel il aura été ainsi nommé.—Pourvu toujours que tous les officiers publics ci-dessus mentionnés (greffiers et shérifs) pourront chaque fois qu'ils le jugeront à propos, nommer d'autres députés pour les aider dans certaine partie spéciale de leurs devoirs, telle partie étant spécialement et clairement désignée dans l'instrument nommant tel député."

Il paraît que c'est sur cette clause que l'on s'appuie pour soutenir la légalité de la nomination faite par M. Barthe.

On lit dans la *Minerve* du 14 :—

"L'Ordre Social désespère de tout, il croit que les lois ne peuvent plus rien contre cet état d'anarchie, et il se plaint de ce que l'administration a oublié de préparer un remède à tout cela durant la dernière session du parlement ; mais il ne dit pas quel remède."

Le remède dont nous parlions, est la passation d'une loi pour changer la venue dans le procès des incendiaires de St. Grégoire. On ne l'a pas fait, et la conséquence a été l'acquiescement des accusés. Nous n'hésitons pas à le dire : si un verdict de culpabilité eut été prononcé contre les accusés de St. Grégoire, la *Minerve* n'aurait pas eu à enregistrer la répétition à Nicolet de la scène de St. Grégoire. Ce verdict, on ne pouvait l'obtenir contre les accu-

sés de St. Grégoire, et on ne l'obtiendra pas non plus contre ceux de Nicolet, parce que le malheureux esprit qui règne dans la plus grande partie des campagnes du district des Trois-Rivières, ne peut laisser aucun doute sur l'issue de toute accusation se rattachant de quelque manière que ce soit à la loi des écoles. Nous croyons pouvoir dire d'après les connaissances personnelles que nous avons de ce district, que le procès des incendiaires de Nicolet, si procès il y a, aura le même résultat que celui des accusés de St. Grégoire. Pourquoi le bill introduit par M. Drummond pour changer la venue, n'est-il pas devenu loi ? La *Minerve* voudra bien nous le dire.

ENSEIGNEMENT.

Nous avons reçu il y a déjà quelque temps, un volume ayant pour titre : GUIDE DE L'INSTITUTEUR, contenant une série de réponses aux questions insérées dans la Circulaire No. 12, du Surintendant de l'Education, &c., par un Instituteur—Montréal, 1850, publié par P. GENDRON.

Depuis longtemps les amis de l'instruction ne cessent de demander de l'uniformité dans la méthode d'enseignement et dans les livres à l'usage des écoles. Un des principaux obstacles au progrès de l'instruction parmi nous, est l'absence de toute uniformité et dans le méthode et dans les livres en usage pour les élèves. La loi actuelle y pourvoit en autorisant les Bureaux des Examineurs à faire le choix des livres qui doivent être en usage dans les écoles de leurs districts respectifs, et les messieurs qui composent ces bureaux n'ont pas manqué de donner autant que possible, effet à cette sage disposition de la loi des Ecoles ; mais malheureusement la plupart des livres recommandés par ces bureaux ne remplissent pas le but de la loi ; et puis, les commissaires d'Ecoles se mettant peu en peine d'obéir aux injonctions des Bureaux d'Examineurs à cet égard.

Une autre raison importante, c'est que les livres à l'usage des Ecoles ne comprenant chacun qu'une spécialité, nécessitent par conséquent une multiplicité de livres différents qui devient onéreuse aux parents peu aisés. Ce qui a manqué jusqu'à ce jour, c'est un livre élémentaire, une espèce d'encyclopédie à l'usage des écoles comprenant les diverses branches d'instruction qui, d'après la loi, doivent être enseignés dans les écoles. Il a existé jusqu'à ce jour une lacune importante dans l'enseignement ; et cette lacune vient de disparaître par la publication du volume dont nous avons donné le titre en commençant cet article.

Nous ne prétendons pas que cet ouvrage soit parfait ; mais nous nous bornons à dire que tel qu'il est, il sera très utile aux instituteurs qui y trouveront toutes les branches d'instruction qu'ils sont requis d'enseigner. Il sera encore plus utile aux élèves en ce qu'avec un seul livre, et à un prix modique, ils peuvent acquérir ces connaissances que, jusqu'à ce jour, il leur a fallu aller chercher à un prix trop élevé pour la généralité des moyens des parents, dans les divers ouvrages maintenant en usage dans nos écoles.

Le Guide de l'Instituteur, n'est pas sans défauts ; c'est le premier essai en ce genre qui ait paru dans le Bas-Canada. Son utilité ne peut être contestée. Il suffit de le parcourir pour se convaincre qu'il sera de ce ouvrage dans nos écoles.

produira les meilleurs résultats. Le modeste auteur de ce livre a droit à la reconnaissance des amis de l'éducation pour le travail utile qu'il a offert au public. Nous sommes heureux de voir que notre appréciation de cet ouvrage s'accorde avec celle contenue dans la lettre suivante de M. le Surintendant de l'Éducation :

EDUCATION.

A MM. les Examineurs, Commissaires d'École, instituteurs et autres personnes appelées à prendre part au fonctionnement de l'Acte des Écoles, 9 Vict. ch. 27.

Messieurs, — J'ai parcouru, avec un vif intérêt, le "GUIDE DE L'INSTITUTEUR," ouvrage pratique, destiné à l'usage des écoles tenues en vertu de l'acte précité, et j'éprouve une véritable satisfaction à vous le recommander comme un livre dont l'usage pourra contribuer essentiellement à mettre de la méthode, de l'uniformité et de l'économie dans l'enseignement des branches d'instruction que prescrit la loi.

L'auteur de cet ouvrage, désiré depuis longtemps, a rempli une grande lacune dans la liste des moyens nécessaires pour enseigner avec succès, d'une manière analytique et raisonnée, les connaissances usuelles dont notre jeunesse a besoin. Il a le rare mérite de bien faire saisir les rapports et la portée des principes de ces diverses connaissances, et d'en faire faire l'application pratique, et par le fait de tracer à l'Instituteur, pour y faire avancer ses élèves une marche graduée, facile et constamment progressive dans l'étude et dans la pratique des diverses branches d'instruction auxquelles ils se livrent.

Cet ouvrage, concis, et méthodique, une fois introduit dans nos écoles, facilitera donc le progrès et le succès dans l'enseignement, par la méthode et par le raisonnement que l'Instituteur pourra mettre désormais plus facilement dans les instructions qu'il donne dans son école. La certitude avec laquelle l'Instituteur pourra donner à ses élèves, au moyen de cet ouvrage, la théorie et la pratique tout ensemble, sera de plus, pour les intéressés, une garantie d'économie dans le travail et dans le temps donné à l'instruction, et dans le prix payé pour les livres employés dans les écoles.

Il est notoire que le changement fréquent de livres dans les écoles occasionne aux enfants une perte de temps, un retardement, et aux parents une dépense considérable, qu'il est extrêmement désirable d'éviter. Il y a plus, ce retardement chez les enfants, et cette dépense chez les parents, pour subvenir au besoin toujours renouvelé de différents livres dans les écoles, est souvent cause chez les premiers d'un surcroît de travail, et de part et d'autre d'un découragement insurmontable.

Cet ouvrage, que le grand débit mettra le propriétaire à même de vendre à bonne composition, s'occupe de toutes les branches d'instruction pratique prescrites par la loi, et renferme plusieurs traités formant un tout complet. De sorte que, étant partout et toujours les mêmes, compris en un seul volume, ces divers traités pourront servir pour les mêmes fins aussi longtemps que par le soin et la propriété, les intéressés pourront les faire durer, et ce, quelque soit l'Instituteur, l'espèce d'école qu'il dirige ou les élèves qui la fréquentent. Cet ouvrage présentant ces diverses branches d'instruction ainsi réunies, et traitées d'une manière systématique en un seul et même volume, sera donc d'un grand

avantage pour les Instituteurs, pour les enfants qui leur sont confiés, et pour leurs parents.

L'économie d'argent, dans l'achat des livres d'école est un objet particulier qui mérite certainement d'attirer l'attention spéciale des parents ; mais l'économie du temps, dans le cours d'études qu'ils font faire à leurs enfants, est bien plus digne encore de fixer leur attention, et demande d'eux bien plus de soins assidus et de surveillance continue. Car, les parents n'étant généralement pas fortunés, et ayant pour la plupart besoin en conséquence du travail, et surtout du travail éclairé de leurs enfants, ne sauraient leur faire faire ce cours d'études ni trop tôt ni trop complètement. Ils ne peuvent faire contracter trop vite à leurs enfants l'habitude du travail, de la sobriété et de la vertu. Je dis aussi de la sobriété et de la vertu, parce que, sans ces deux conditions, les sujets que l'on fera au moyen de nos écoles, ou n'auront pas l'amour du travail, ou leur travail, interrompu et incertain, n'aura pas le même succès.

Les professions libérales sont généralement plus que remplies de sujets, souvent médiocres, qui passent dans l'oisiveté, dans l'ennui et dans le dégoût, un temps précieux que le manque d'ouvrage ne leur permet pas d'utiliser, soit pour leur bien personnel, soit pour celui de la société ; tandis que des branches d'industrie honnête sont presque désertes, et que des emplois honorables sont dédaignés, dont cependant l'exercice serait très-utile aux individus et à la société, si nos jeunes gens s'y adonnaient d'avantage. Nous devons donc disposer les enfants de bonne heure, et les préparer promptement, mais aussi solidement, à ces divers genres d'occupation profitable, en leur donnant le goût du travail, et une instruction adaptée aux besoins et aux circonstances du pays. Ce sont des artisans, des industriels, des agriculteurs instruits qui nous manquent dans le Bas-Canada, et on ne saurait trop faire d'efforts et de sacrifices pour en augmenter le nombre, au moyen de nos écoles, surtout de nos écoles-modèles, et de l'instruction qu'on y donne aux enfants.

Les professions libérales souffrent du trop plein, et les mécaniques du trop peu de leurs membres respectifs ; double mal auquel il devient urgent d'apporter un remède prompt et efficace. L'intérêt moral et matériel de la société le demande.

Les amis du pays ne doivent pas avoir pour but, en faisant donner aux enfants le bienfait de l'éducation et de l'instruction, d'en faire des savants, encore moins des orgueilleux, s'insurgeant contre l'autorité paternelle. À moins de preuves convaincantes d'une vocation spéciale, leurs efforts doivent tendre principalement à former des sujets moraux et industriels, amateurs du travail et de la vertu, appréciateurs du bon, du vrai et du solide, et capables de donner à l'état de leurs pères un rang, une utilité, une influence qu'il ne pouvait, sans l'instruction pratique, avoir au même degré parmi les autres états, occupés par des hommes instruits et prudents. Nous devons ainsi faire naître chez les enfants de l'estime et du goût pour l'état de leurs pères, et le désir de l'occuper aussi tôt que possible, après avoir acquis les connaissances et les dispositions nécessaires y pour y obtenir un succès et une aisance qu'ils ne peuvent manquer d'y rencontrer, surtout lorsque leurs pères y ont déjà frayé la voie de la fortune et du bonheur.

Que d'expériences dont le fruit est perdu, que de fortunes dont le montant est disparu, que d'établissements

sements riches dont l'existence n'est plus, parceque, au grand détriment des familles et de la société, les enfants des agriculteurs, des commerçants ou des industriels qui les avaient faits, imbus de fausses idées et de maximes contraires à leurs véritables intérêts, ont dédaigné l'état humble, mais honorable et prospère de leur parents, pour en embrasser d'autres moins lucratifs, et pour s'abandonner aux illusions trompeuses d'une ambition désordonnée.

Nous devons donc ne rien négliger pour donner aux enfants qui fréquentent nos écoles le goût et l'habitude du travail manuel, et l'instruction pratique qui les rendra habiles à embrasser avec avantage toute espèce d'état, mécanique ou autre. Ce sera le moyen de leur apprendre à agir plus tard, en tout ce qui les concerne, avec connaissance de cause, avec prudence et avec certitude; à faire ainsi honnêtement de bonnes affaires, et à exercer dans la famille et dans la société une influence convenable.

Ces considérations, auxquelles dans un autre temps, on pourrait donner un développement plus étendu, peuvent d'abord paraître à quelques-uns étrangères au sujet qui nous occupe spécialement aujourd'hui; mais en y regardant avec un peu plus de soin, on trouvera qu'elles sont loin d'y être étrangères.

Le petit traité qui nous a suggéré ces considérations, est un cours d'instructions pratique, et pour le compléter, l'Instituteur ne pourra mieux faire que d'inculquer de bonne heure à ses élèves les idées qui précèdent. On saura faire aller de pair l'éducation et l'instruction pratique dans nos écoles.

Je crois donc de mon devoir de recommander à tous les intéressés au bon fonctionnement de la loi d'éducation, l'usage général de ce petit traité. Je suis persuadé que l'expérience qu'on en fera prouvera qu'il ne peut manquer d'être d'une grande utilité et à l'Instituteur et à l'élève.

Cependant, cet ouvrage est susceptible d'améliorations, et j'ai lieu de croire que l'auteur, profitant de l'expérience acquise par la première édition, et de l'avis de personnes en état d'en juger, se fera un devoir d'y faire quelques petits changements, et d'ajouter un peu à certaines parties de son livre, disons à la Géographie et à la Trigonométrie, pour la seconde édition. J'aimerais à y voir ajouter un abrégé de l'histoire du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très obt. servt,

J. B. MEILLEUR, S. E.

Bureau de l'Education, }
Montréal, 16 sept. 1850. }

L'honorable L. F. Lafontaine est arrivé ici, mardi au matin. Il vient pour compléter des arrangements de famille. M. Etienne Parant, assistant-Secrétaire provincial est aussi venu visiter ses nombreux amis de Québec. M. Parant est reparti hier au soir.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que messire C. F. Cazeau ci-devant secrétaire de ce diocèse vient d'être nommé Grand-Vicaire. Messire Edmond Langevin remplace messire Cazeau au secrétariat, et M. Hamelin continue à remplir les fonctions de sous-Secrétaire.

Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 23 SEPTEMBRE.

FRANCE. — Une polémique très vive est engagée entre les journaux Bonapartiste et Légitimistes. Les uns et les autres avancent hautement que le triomphe du parti qu'ils soutiennent respectivement, peut seul faire renaitre en France, l'ordre, la paix et le bonheur. Les partisans de la monarchie qui, jusqu'à dernièrement, ont réuni leurs efforts contre les ennemis de la société, viennent de se diviser en deux camps distincts, celui des légitimistes et celui des Orléanistes. Grande a été la joie des journaux rouges. "La raison en est bien simple, dit un journal: il vient de se produire dans le parti des principes et de l'ordre un dissentiment dont ils exagèrent singulièrement la portée, dans un intérêt que chacun comprend du reste; le parti de la révolution, n'ayant jamais eu d'autre espérance et d'autres moyens de peser sur le pays qu'à la faveur des malentendus entre les honnêtes gens. Telle est l'origine des misères et des saturnales sanglantes qui ont désolé la France de 1789 à 1795."

"Les journaux bonapartistes mêlent leur force à celle des rouges, comme si le cas échéant, une défaite des blancs de la monarchie, ainsi qu'ils nous appellent, pourrait jamais profiter aux bleus de l'empire."

Les journaux anglais considèrent comme certaine la réélection de Louis Napoleon comme Président, en 1852. La Gazette de France annonce positivement et comme un fait certain, que la société Napoléonienne, le dix décembre, se reconstitue sur une plus vaste échelle.

Le président pendant son voyage à Cherbourg, a dépensé 24,000 francs (£1200) par jour.

Une grave scission vient d'avoir lieu dans les rangs légitimistes. En voici l'origine: M. de Barthelemy, secrétaire du comité électoral de la droite, a lancé dans le public une circulaire dans laquelle on rencontre les doctrines suivantes:—

"M. le comte de Chambord a déclaré qu'il se réservait la direction de la politique générale.

"Dans la prévision d'éventualités soudaines, et pour assurer cette unité complète de vues et d'action qui seule peut faire notre force, il a désigné les hommes qu'il délègue, en France, pour l'application de sa politique.

"Cette question de conduite devait nécessairement amener l'appréciation définitive de la question de l'appel au peuple.

"Je suis officiellement chargé de vous faire connaître quelle a été, à ce sujet, la déclaration de M. de Chambord.

"Il a formellement et absolument condamné le système de l'appel au peuple, comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique.

"Il repousse d'avance toute proposition qui, reproduisant cette pensée, viendrait modifier les conditions de stabilité qui sont le caractère essentiel de notre principe, et doivent le faire regarder comme l'unique moyen d'arracher enfin la France aux convulsions révolutionnaires.

"Le langage de M. le comte de Chambord a été formel, précis; il ne laisse aucune place au doute; et toute interprétation qui en altérerait la portée serait essentiellement inexacte.

"Mettre fin à toutes ces dissidences qui l'ont si vivement affecté, et qui n'aboutissent qu'à notre amoindrissement; abandonner sincèrement, abso-

lument tout système qui pourrait porter la moindre atteinte aux droits dont il est le dépositaire ; revenir à ces honorables traditions de discipline qui seules peuvent relever, après tant de révolutions, le sentiment de l'autorité ; rester inébranlable sur les principes, modérés et conciliants pour les personnes ; tel est le résumé de toutes les recommandations que M. le comte de Chambord nous a adressées, et qui, nous en avons la confiance, seront fécondes en heureux résultats.

« Ce qui en ressort incontestablement, c'est que la direction de la politique générale étant réservée par M. le comte de Chambord, aucune individualité, soit dans la presse, soit ailleurs, ne saurait désormais être mise en avant comme représentation de cette politique ; en dehors de M. le comte de Chambord, il ne peut y avoir, aux yeux des légitimistes, que les mandataires qu'il a désignés et qui sont, vous le savez sans doute déjà :

MM. le duc de Lévis, le général de Saint-Priest, représentant de l'Hérault ; Berryer, représentant des Bouches-du-Rhône ; le marquis de Pastoret ; le duc Des Cars. »

Un grand nombre de légitimistes ont protesté contre ces doctrines, et entre autres, M. H. De Larochefoucauld, l'un des hommes les plus influents de son parti. Voici comment il s'exprime dans une première lettre :

« La légitimité de droit national résumait en elle l'expression de la souveraineté nationale de toutes les générations qui nous ont précédés depuis neuf cents ans. Je ne trouvais pas de titres plus beaux, plus nobles, plus français, des droits plus respectables que ceux d'une institution, qui était la loi de nos pères depuis tant de siècles. Je demandais que la nation revint au principe national ; je ne lui ai jamais demandé de le créer.

« On nous représente aujourd'hui le droit de la légitimité comme un mystère qu'il ne faut pas discuter, qu'il est dangereux d'approfondir ; ou nous représentent le vœu national librement exprimé comme une atteinte aux droits de la légitimité. En politique, je ne peux pas défendre ce que je ne comprends pas.

« Si dans une intimité respectueuse et sans que la discussion lui ait été permise, l'homme privé pouvait incliner personnellement son amour et son dévouement sans bornes devant des désirs exprimés par un prince exilé, dans des termes qui n'exigeaient pas de répudier, mais de taire ses loyales convictions, l'homme politique ne peut accepter, ni pour lui ni pour ses amis l'humiliation de cet inqualifiable Manifeste public, dont les conséquences seraient aussi fatales au principe d'autorité qu'aux principes de liberté.

« Ce n'est plus une question de personnes, c'est une question de principes. J'ai le droit de dire que les miens ne sont pas ceux des hommes sous lesquels j'aurais à faire acte de discipline.

« L'appel à la nation n'est pas, ainsi qu'on a dit, un acte révolutionnaire ; c'est la nation elle-même, dans sa souveraineté, finissant l'ère des révolutions.

« Je n'avais pas demandé l'appel à la nation sur le principe de la légitimité ; qui ne se rappelle que la question fut ainsi posée : République ou monarchie ?

« En appuyant sur cette base solide, populaire nationale de l'appel à la nation, les légitimistes faisaient tomber toutes les barrières que l'on vient de relever plus formidables que jamais.

« Si la monarchie avait été proclamée en principe, il n'y avait plus que la raison, la tradition, la gloire, l'utilité du passé, à revendiquer pour la légitimité. Les partis ne pouvaient, dans la situation qui leur est faite par les circonstances, que se soumettre honorablement devant le droit national de la France de neuf siècles, reconnu, rappelé par la nation. On n'en veut pas, je n'y peux rien. »

« Je laisse à d'autres le soin de défendre désormais les doctrines que, dans mon erreur, je croyais pouvoir soutenir sans être mis au ban de l'opinion publique, je resterai toujours fi-

dèle aux intérêts de mon pays en suivant la loi qui le régit, sans me préoccuper de souhaiter ou de prévoir l'avenir auquel je devrai me soumettre.

Dans sa seconde lettre, M. De Larochefoucauld dit : — « On a trompé, de la manière la plus coupable, le malheureux prince ; on l'a trompé sur les vœux, sur les opinions, sur les sentiments de la France. Voilà la vérité. C'est au parti légitimiste à aviser.

« C'est à ceux qui ont compromis le prince à déclarer hautement, publiquement, qu'ils lui ont fait tenir un langage qu'il n'a pas tenu, qu'il n'a pas pu tenir. Ils doivent déclarer enfin que M. le comte de Chambord a complètement ignoré cette circulaire officielle.

« On n'a pas le droit de se dire dévoué à une cause, quand on s'arroge le droit de la perdre. »

Voici comment La Patrie apprécie la circulaire de M. De Barthélemy.

« On prédisait, depuis quelque temps, un changement de front dans la politique du parti légitimiste. Le bruit courait qu'à la rentrée de l'Assemblée, il prendrait une attitude tranchée. La circulaire Barthélemy nous a livré le plan de campagne avant le commencement des hostilités.

« Les hommes qui dirigent le parti légitimiste ne craignent donc point de l'isoler de la masse des opinions conservatrices avec lesquelles il avait défendu, depuis trois ans, le drapeau patriotique et conciliateur de l'ordre. Cette scission, nous osons l'espérer encore, ne sera pas acceptée par un grand nombre de légitimistes. Cette rupture sera déplorée par tous les conservateurs.

En reconnaissant les obstacles insurmontables qui empêchent le parti légitimiste de prendre aujourd'hui le gouvernement de la société française, nous n'avons cessé de regarder ce parti comme constituant, soit par les traditions qu'il représente, soit par les classes qui le composent, une des grandes forces de la nationalité et de l'ordre. La révolution de février lui offrait, suivant nous, un rôle digne, influent et les chances d'un noble succès. Sa puissance est le principe d'autorité dont il possède l'expression la plus haute devant la logique et devant l'histoire. Sa faiblesse est son impopularité. La révolution de février lui fournissait une occasion magnifique de gagner peu à peu et librement à son principe la France épouvantée par l'anarchie et altérée d'autorité, et de concilier la faveur publique à ses hommes. Rien n'était plus facile. Il n'y avait qu'à être patient ; il suffisait de ne pas brusquer les esprits et d'attendre leur retour naturel ; il fallait que, dans les vicissitudes de la lutte où la France est engagée, on ne parût jamais se séparer de la masse des conservateurs. Le parti légitimiste se serait indifférent ainsi à toutes les classes conservatrices ; il aurait accompli peu à peu l'assimilation et la fusion de l'ancienne et de la nouvelle France, œuvre bien plus difficile, bien plus importante que la réconciliation de deux royales familles. Quant au succès final, lorsque le temps l'aurait mûri, d'inévitables accidents l'auraient consommé. Si son intérêt conseillait cette conduite au parti légitimiste, sa foi pouvait la lui rendre aisée : puisque les principes absolus se disent éternels, ne doivent-ils pas être patients ?

« Telle est la politique que le parti légitimiste avait paru vouloir suivre après la révolution de février. M. de Falloux la proclama dès le lendemain de la révolution ; M. Berryer, M. de Vatimesnil l'ont pratiquée avec éclat dans les assemblées. »

POST-CRIPTUM. — Montréal, 16 oct. — L'America est arrivé. Les nouvelles apportées par ce steamer nous apprennent que sir John Franklin a été massacré en 1846 avec ses compagnons par les sauvages. — Lord Palmerston menace de mettre une à la guerre du Schleswig-Holstein en envoyant une flotte bloquer Kiel. — Marchés. — La fleur a baissé de 6d par quart. Le blé a subi aussi une baisse de 2d.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUÉBEC. — ARRIVAGES.

S Octobre.

- Navire Marchmont, pilote Vital Chamberland.
- China, pilote Pierre Normand.
- Helen, pilote Pierre Ross.
- Barque Eliza Ann, pilote Jean-Baptiste Asselin.
- Afghan, pilote Lazar Dumas.
- Alert, pilote George Laplante.
- Allebaran, pilote Thomas Théberge.
- Favorite, pilote Pierre Gourdeau.
- Sea-flower, pilote David Ballantyne.
- Pearl, pilote Frs. Dalairé.

—4—

- Navire Pandora pilote Nicolas Fortin
 —Héron, Jacques Plante.
 —Président, pilote Charles Boissel.
 —Economist, pilote Hilari Raymond.
 —Charlotte, pilote Frs. Baquet dit Lamontagne.
 —Devereux, pilote François-Joseph Pouliot.
 —Ann Grant, pilote P. Gaulton dit Larochele.
 Brick Collingwood, pilote Charles-Joseph Adam.
 —Keepsake, cargaison générale, —pilote 996.
 Barque Evergreen, pilote Ant. Labrègue.
 —Orinico, pilote Henry Noel.

—5—

- Barque Favorite, cargaison générale, —pilote Jean-Pouliot.
 —Jane Lowden pilote Joseph Dupille.
 —Springhill, pilote Pierre Curodeau.

—6—

- Navire Spartan, pilote Marcel Côté.
 Brick Amy Ann, cargaison générale, pilote François Noel.
 —Lion, pilote Jean-Baptiste Turgeon.

—7—

- Barque Jane Brown, cargaison générale, pilote Guillaume Fournier.

- Marquis of Bute, pilote François-Xavier Lapointe.
 —Henrietta Sophia, pilote Laurent Tremblay.
 —Henry Duncan, pilote Isaac Forbes.
 —Mountaineer, pilote François Peltier.
 —Rankin, pilote Fabien Caron.
 —Marie, pilote P. Ruelland.
 —Hebe, Jean-Baptiste Tremblay.
 —Indus, pilote Louis Ol. Leclerc.
 Brick Congress, pilote Michel Pepin dit Lachence.
 —Emblem, pilote Edouard Vaillancourt.
 —Ida, cargaison générale, pilote René Simard.

—12—

- Barque Alceste cargaison générale. —pilote Clovis Ancil.
 —Tam O'Shantes, cargaison générale, —pilote Germain Bélanger.
 —Brick George Scott, pilote Benjamain Blouin.
 —Thorney Close, pilote Marcel Le Bel.

—13—

- Barque Mary Sharp, cargaison générale, —pilote Ant. Labrègue.
 Brick Planet Buckingham, pilote François Thivierge.

—15—

- Goûlette Hélène Fergusson, poissons, pilote Ant. Michaud.

Le Calendrier

ECCLESIASTIQUE & HISTORIQUE & QUEBEC,

POUR L'ANNÉE 1851,

Est maintenant en vente au bureau de l'Ordre Social, No. 5, Rue des Jardins, vis-à-vis les Halles du marché de la Haute-Ville. Prix à la Grosse, (12 douzaines,) 21s-6d; à la douzaine, 2s; par copie 6 sous. 17 octobre, 1850.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minimum abonnement de

DEUX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St.-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutin, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. l'abbé Desilets.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Latellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie, (Beauce,) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnèts, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Dural, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Ile-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Casault, écr. gr.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beauport, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.